

- 06 Programme d'assurance récolte, modifications :
- Mise en œuvre d'une nouvelle méthode d'évaluation des pertes dans le foin
 - Adoption des méthodologies d'établissement des prix unitaires pour le sirop d'érable biologique, les grains biologiques et les grains destinés aux marchés de niche – (Piste n° 9 du rapport GTSRAQ et plan de modernisation ASREC 2014-2018)
 - Nouvelle appellation du Répertoire des dates
 - Mise en place d'une nouvelle protection pour la culture de canneberges – (Piste n° 9 du rapport GTSRAQ et plan de modernisation ASREC 2014-2018)
 - Analyse du processus d'indemnisation à l'assurance récolte sur la base de déclaration – Agricorp (réf. : fiche découlant de l'étude de performance comparée 2015)
- 07 Programme d'indemnisation des dommages causés aux récoltes par la faune (Sauvagine) (réf. : fiche découlant de l'étude de performance comparée 2015)
- Analyse d'impact d'une augmentation du pourcentage de couverture de 80 % à 90 % du Programme (Sauvagine) – Manitoba
 - Programme d'aide complémentaire au Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune (Sauvagine)
- 08 Programme de financement de l'agriculture, Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt et Programme d'appui financier à la relève agricole, modifications
- 09 Rapport du Comité exécutif – Ratification d'une décision
- Nomination d'un membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles
- 10 Désignation d'une présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles
- 11 Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA)
- Simplification des études de coût de production – Piste n° 30 du GTSRAQ
 - Addenda à la convention entre le CECPA et La Financière agricole du Québec

Discussion

- 12 Sujets découlant du procès-verbal précédent
- 13 Rapport de la direction :
- Veau de lait, suivi
 - Dépôt du Rapport annuel 2014-2015
 - Comparution de la FADQ en commission parlementaire – Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal
 - Rencontre avec les présidents généraux d'Alberta Financial Services Corporation et de l'Agricorp (Ontario)
 - Politique de gestion des contrats de services et délégation de pouvoirs en matière de gestion des ressources financières
 - Dossiers juridiques – suivi

Rapport des comités

- 14 Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles :
- Bilan des ressources humaines
 - Fonctionnement du CA

Mardi 15 décembre 2015

Décision

- 15 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles :
- Détermination des contributions unitaires du secteur animal pour l'année d'assurance 2015 et modifications au Programme
 - Analyse actuarielle et adoption des ajustements à la méthodologie de tarification en assurance stabilisation des revenus agricoles
 - Modifications générales pour 2016
- 16 Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec
- Évaluation des coûts de production des entreprises de grande taille – Piste no 23 du rapport GTSRAQ
 - Analyse sur l'opportunité d'augmenter le taux de contribution à Agri-Québec pour prendre en compte la transition vers l'agriculture bio – Piste no 6 du rapport GTSRAQ
 - Marges de référence au programme Agri-Québec Plus – Piste no 3 du rapport GTSRAQ
 - Décision du gouvernement – Actualisation et simplification des programmes de gestion des risques des entreprises agricoles du Québec – Mesures 2015-2016
- 17 Réserve pour les programmes ASRA, Agri-investissement, Agri-stabilité, Agri-Québec et Agri-Québec Plus
- Portefeuille de référence de la réserve de La Financière agricole du Québec pour le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus à la Caisse de dépôt et placement du Québec
 - Politique générale de placement et de financement, modifications

Dépôt de documents pour information

- 18 Rapport de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu
- 19 Rapport de la Vice-présidence au financement
- 20 Agroindicateur 2015
- 21 Fonds d'investissement pour la relève agricole – nouveau produit
- 22 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques
- 23 Revue de presse

24 Varia :

- Renonciation, mainlevée et engagement par La Financière agricole du Québec en faveur de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec et de La Banque Nationale du Canada
- Remerciements à madame Françoise Godin
- Remerciements à madame Francine Jacques
- Calendrier des séances du conseil d'administration, dépôt

25 Date de la prochaine séance

26 Huis clos

27 Levée de la séance

MOT DE LA PRÉSIDENTE

En son nom et en celui des administrateurs, monsieur Keating souhaite la bienvenue à madame Sylvie Chagnon à l'occasion de son entrée en fonction à titre de présidente du conseil d'administration de La Financière agricole.

Après les présentations d'usage, madame Chagnon s'adresse aux membres, se disant heureuse d'assumer ce nouveau mandat. Elle remercie la haute direction pour son accueil et les séances de travail avec les vice-présidents qui lui ont permis de se saisir des principaux dossiers en cours.

Elle compte sur l'engagement, la participation et la collaboration de tous les administrateurs, et ce, dans le meilleur intérêt de la société. Elle exprime ses attentes, notamment, au regard de la confidentialité des dossiers et des échanges qu'elle souhaite respectueux en tout temps.

Elle remercie, en terminant, la vice-présidente, madame Lecours, pour avoir assumé l'intérim à la présidence du conseil.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2015

Le projet de procès-verbal de la cent soixante-quinzième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 18 septembre 2015 a été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], QUE le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2015 soit adopté.

Résolution
N° 1272

La séance a été précédée d'une séance du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles.

Madame Chagnon fait rapport au conseil d'administration.

Le cadre légal et réglementaire applicable en gestion des ressources informationnelles prévoit que tout projet d'amélioration ou de développement nécessitant un investissement de 100 000 \$ et plus requiert la réalisation d'une étape d'analyse qui doit établir les coûts de réalisation à 10 % près ainsi que l'obtention de l'autorisation du conseil d'administration avant d'en démarrer la réalisation.

Lors de l'approbation de la programmation en ressources informationnelles 2015-2016, les administrateurs avaient été informés que la réalisation de certains travaux pourrait être décalée, la société ne disposant pas à ce moment de toute l'information requise.

L'autorisation de poursuivre la réalisation des projets ci-après présentés est sollicitée. Les coûts totaux qui y sont associés s'élèvent à environ 3,5 M\$ et seront amortis sur une période de 10 ans.

– **Arrimage à Agri-Trace Web (ATQ)**

La refonte du système de traçabilité chez Agri-traçabilité Québec amène la société à devoir modifier ses systèmes afin de permettre la continuité des échanges de données entre les deux organisations pour les produits Veaux d'embouche et Agneaux couverts par le Programme ASRA.

Les coûts totaux du projet d'arrimage à Agri-Trace Web s'élèvent à 146,1 k\$ et l'échéance a été fixée au 31 janvier 2016.

– **Modifications Agri-Québec et Agri-Québec Plus 2014**

Le projet consiste à réaliser les changements informatiques requis pour supporter les modifications apportées aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus et au règlement sur les frais administratifs.

Les coûts totaux du projet s'élèvent à 145,1 k\$ et l'échéance a été fixée au 30 juin 2016.

– **Révision de la protection contre la hausse des taux d'intérêt (PHTI)**

Le projet consiste à mettre en œuvre les changements approuvés au Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt pour passer d'une mesure de protection par prêt à une mesure de protection basée sur l'encours de prêts d'une entreprise.

Les coûts totaux du projet s'élèvent à 377,5 k\$ et l'échéance a été fixée au 31 mai 2017.

– **Collecte unifiée de données financières**

Le projet consiste à la mise en place d'un processus de collecte unique et de gestion des données financières qui permettra d'optimiser les opérations et limitera, notamment, les interventions auprès de la clientèle et de leurs mandataires.

Les coûts totaux du projet s'élèvent à 2 891 k\$ et l'échéance a été fixée au 31 décembre 2017.

La société fera appel à une équipe de développement externe pour réaliser des travaux spécifiques tout en demeurant maître d'œuvre du contenu.

Le comité a demandé un suivi particulier sur les mesures de contrôle qui seront mises en place pour s'assurer de la fiabilité des données déclarées.

AUTORISATION DE PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], QUE la réalisation des projets ci-après énumérés soit autorisée selon les modalités, les budgets et les échéanciers déposés à la présente séance :

Résolution
N° 1273

- Arrimage à Agri-Trace Web (ATQ)
- Modifications Agri-Québec et Agri-Québec Plus 2014
- Révision de la protection contre la hausse des taux d'intérêt (PHTI)
- Collecte unifiée de données financières

Un état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'exploitation 2015-2016 au 31 octobre 2015 est déposé.

Aucune problématique particulière ne ressort du bilan présenté au comité. La progression vers l'atteinte des cibles évolue bien. Plusieurs cibles ne peuvent toutefois être mesurées à mi-parcours. Leur progression n'est mesurée qu'en fin d'exercice financier.

PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018 ET PLAN D'EXPLOITATION 2015-2016 – BILAN AU 31 OCTOBRE 2015

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1274

QUE soit pris acte du bilan des résultats au 31 octobre 2015 du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'exploitation 2015-2016 déposés à la présente séance.

Monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, se joint aux administrateurs pour les sept prochains sujets.

Dans le cadre du projet de modernisation du Programme d'assurance récolte et du Plan stratégique 2015-2018, et afin de répondre aux préoccupations de la clientèle sur la protection actuelle pour le Foin, la société a procédé à la révision de la protection pour le Foin en s'appuyant sur les données relevées au cours des 15 dernières années.

Pour faire suite à la séance du 18 septembre 2015, les méthodologies privilégiées pour permettre aux productions biologiques de sirop d'érable, de grains (avoine, blé d'alimentation, canola, épeautre, maïs-grain, orge et soya) et de canneberges ainsi que les grains destinés à des marchés de niche (soya à identité préservée et orge brassicole) de bénéficier d'une protection différenciée propre à ces secteurs sont soumises à l'approbation du conseil d'administration. Cette couverture sera offerte dès l'année 2016.

Par ailleurs, la société s'assurera de colliger des informations sur la réalité du secteur biologique, notamment par le biais des études de coût de production réalisées par le CECPA.

– Adoption des méthodologies d'établissement des prix unitaires pour le sirop d'érable biologique, les grains biologiques et les grains destinés aux marchés de niche – (Piste n° 9 du rapport GTSRAQ et plan de modernisation ASREC 2014-2018)

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], sur abstention de [REDACTED] :

Résolution
N° 1276

1° QUE les méthodologies d'établissement des prix unitaires différenciés pour le sirop d'érable biologique, les grains biologiques et les grains destinés à des marchés de niche déposées à la présente séance soient approuvées;

2° QUE les modifications au Programme d'assurance récolte déposées à la présente séance soient adoptées;

3° QUE soit fixée au 15 décembre 2015 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

Une proposition de modification au Programme d'assurance récolte visant à abrégé la dénomination du Répertoire des dates de début des semis, de fin des semis ou des plantations, de fin des récoltes, de début de protection contre le gel et de début et de fin de protection est soumise à l'approbation du conseil d'administration. Cet inventaire sera désigné comme le Répertoire des dates.

– Nouvelle appellation du Répertoire des dates

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1277

1° QUE les modifications au Programme d'assurance récolte déposées à la présente séance soient adoptées;

2° QUE soit fixée au 15 décembre 2015 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

**PROGRAMME D'INDEMNISATION DES DOMMAGES CAUSÉS
AUX RÉCOLTES PAR LA FAUNE (SAUVAGINE)
(RÉF. : FICHE DÉCOULANT DE L'ÉTUDE
DE PERFORMANCE COMPARÉE 2015)**

– Analyse d'impact d'une augmentation du pourcentage de couverture de 80 % à 90 % du Programme (Sauvagine) – Manitoba

Dans l'étude de performance comparée 2015 réalisée par l'ENAP, il a été relevé que le Manitoba Agricultural Services Corporation administre un programme d'indemnisation des dommages causés aux récoltes par la faune similaire à celui administré par la société.

L'analyse réalisée sur les coûts et la couverture offerte par le programme manitobain est déposée. Elle indique, notamment, que le coût d'administration d'un dossier au Manitoba est inférieur à celui de la société.

Depuis quelques années, les producteurs du Québec subissent des dommages importants en lien direct avec le passage de la sauvagine sur leurs terres et il s'avère difficile de contrôler les dommages causés par celle-ci. À l'instar du Manitoba, la société propose de bonifier le niveau de couverture des pertes de rendement causées par la sauvagine de 80 % à 90 % en introduisant un Programme d'aide complémentaire au Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a été informée de cette orientation.

La société s'assurera de vulgariser les paramètres du programme afin d'assurer une meilleure compréhension de l'établissement des rendements probables.

– Programme d'aide complémentaire au Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune (Sauvagine)

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1279

1° QUE le Programme d'aide complémentaire au Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune déposé à la présente séance soit adopté;

2° QUE soit fixée au 1^{er} avril 2016 la date de l'entrée en vigueur de ce programme.

Monsieur Ernest Desrosiers se joint à la séance pour la présentation du prochain sujet.

Le conseil d'administration, à ses séances des 1^{er} mai et 12 juin 2015, avait donné son accord à de nouvelles orientations en matière de financement agricole. Les propositions présentées portaient sur l'introduction d'une marge de crédit à l'investissement au Programme de financement de l'agriculture, sur la bonification de la formule vendeur-prêteur et sur les paramètres de la mesure de protection contre la hausse des taux d'intérêt.

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF – RATIFICATION D'UNE DÉCISION

- **Nomination d'un membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1281

QUE la résolution numéro 43 adoptée par le comité exécutif à sa séance du 4 décembre 2015 soit entérinée.

DÉSIGNATION D'UNE PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] ;

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1282
Remplace la
résolution
N° 1153

1° QUE madame Sylvie Chagnon, présidente du conseil d'administration et membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, soit désignée comme présidente de ce comité;

2° QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 1153 adoptée à des fins similaires le 7 février 2014.

CENTRE D'ÉTUDE SUR LES COÛTS DE PRODUCTION EN AGRICULTURE (CECPA)

- **Simplification des études de coût de production – Piste n° 30 du GTSRAQ**

Le Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture a retenu, notamment, la simplification des programmes et des processus pour la clientèle comme piste de solutions à analyser. Pour y donner suite, la société s'est dotée d'un plan de simplification des programmes et des processus pour la clientèle, plan adopté à la séance du 12 juin 2015.

Dans le cadre de ces travaux, la société a confié au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) le mandat d'analyser la possibilité de simplifier les processus administratifs liés aux études de coûts de production.

Un document explicatif sur les pistes d'amélioration retenues par le conseil d'administration du CECPA et l'échéance fixée pour leur mise en œuvre est déposé. Avant leur mise en application, le CECPA s'assurera qu'elles n'affectent pas de manière déterminante la précision des informations requises pour la réalisation de ses études de même que la crédibilité des résultats.

Un addenda à la convention intervenue avec La Financière agricole est soumis à l'approbation des administrateurs. Le CECPA, récemment déménagé dans un local moins grand, doit modifier ses façons de faire en matière d'archivage et de destruction des renseignements qu'il reçoit de La Financière agricole dans le cadre de l'exercice de ses mandats. La période totale de conservation des documents demeure inchangée.

– **Addenda à la convention entre le CECPA et La Financière agricole du Québec**

ATTENDU QUE [REDACTED]

[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED];

Résolution
N° 1283

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

1° QUE monsieur Robert Keating, président-directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de La Financière agricole l'addenda de la convention intervenue avec le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture déposé à la présente séance;

2° QUE monsieur Keating soit autorisé à prendre toute mesure qu'il estime utile ou nécessaire pour lui donner effet.

SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Les sujets nécessitant un suivi sont de nouveau inscrits à l'ordre du jour.

RAPPORT DE LA DIRECTION

– **Veau de lait, suivi**

Monsieur Keating fait le point sur la démarche d'accompagnement des entreprises d'élevage de veau de lait qui est pratiquement complétée.

– **Dossiers juridiques – suivi**

Comme prévu, les dossiers de [REDACTED] et [REDACTED] ont été soumis à l'appréciation de la Cour suprême le 10 décembre dernier. Le jugement est attendu à l'intérieur d'un délai de six mois.

Monsieur Keating rappelle que, dans le dossier [REDACTED], le recours porte sur les pouvoirs de la société en matière d'adoption des coûts de production et dans le dossier [REDACTED], c'est le pouvoir de la société de décider si l'aide financière provenant d'autres programmes gouvernementaux, fédéraux en l'occurrence, doit, aux fins du calcul de la compensation, être prise en considération sur une base collective ou individuelle qui est contesté.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES

Madame Chagnon complète son rapport sur la séance du comité de gouvernance.

– **Bilan des ressources humaines**

Le comité a pris connaissance des résultats d'une étude comparative en gestion des ressources humaines regroupant différentes organisations de la fonction publique, dont La Financière agricole. Cette étude permet de situer l'organisation sur différents volets.

On observe une tendance à la professionnalisation du personnel, le pourcentage de techniciens et du personnel de bureau étant en diminution constante depuis quelques années.

Le portrait des départs à la retraite indique que 123 départs sont théoriquement possibles au cours de la période de 2015-2016 à 2017-2018. La Vice-présidence à la clientèle sera la plus touchée en fonction du nombre de personnes admissibles à la retraite.

Des mesures ont été prises à cet égard. Les postes les plus vulnérables ont été identifiés, le jumelage est utilisé lors du départ des titulaires de ces postes et les méthodes de travail sont revues dans un objectif de standardisation.

– **Fonctionnement du CA**

Des démarches pour combler le siège vacant à la suite du départ de madame Godin seront amorcées par la présidente du conseil d'administration auprès du Cabinet du ministre responsable. [REDACTED]. En outre, un conseil à parité hommes-femmes demeure un objectif vers lequel la société doit tendre.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED].

Madame Chagnon invite également les administrateurs indépendants à manifester leur intérêt à siéger au comité de gouvernance et au comité des services à la clientèle qui comptent un poste vacant.

 Monsieur Jean-François Brouard se joint de nouveau à la séance.

 Les administrateurs prennent connaissance des contributions unitaires établies pour l'année d'assurance 2015 en ASRA pour le secteur animal.

Dans le secteur du veau de lait, la contribution est établie à 0 puisqu'aucune compensation n'est prévue en 2015 et que la couverture ne sera plus disponible à compter de l'année d'assurance 2016.

PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

– Détermination des contributions unitaires du secteur animal pour l'année d'assurance 2015 et modifications au Programme

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1284

1° QUE les taux de contributions unitaires pour l'année d'assurance 2015 à l'égard des produits assurables du secteur animal couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles annexés à la présente résolution soient adoptés;

2° QUE les modifications à l'article 78 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) qui en découlent soient adoptées;

3° QUE soit fixée au 15 décembre 2015 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

 Les administrateurs prennent connaissance d'une série de modifications de nature technique et d'ajustements de concordance proposées au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'un ou l'autre de ces produits suivants : Agneaux, Bouvillons et bovins d'abattage, Veaux d'embouche, Veau de grain, Pommes et Pommes de terre.

Monsieur Brouard signale la suppression de l'exclusion des veaux de grain ayant un poids excessif.

Les administrateurs souscrivent à ces modifications.

– **Modifications générales pour 2016**

Résolution
N° 1285

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

1° QUE les modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) déposées à la présente séance soient adoptées;

2° QUE soit fixée au 15 décembre 2015 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

À 17 h 40, la séance est suspendue. Elle reprend le mardi 15 décembre, vers 9 h 45.

Sont présents madame Sylvie Chagnon, présidente du conseil d'administration, monsieur Robert Keating, président-directeur général, monsieur Fernand Archambault, madame Claire Bilodeau, monsieur David Boissonneault, monsieur Martin Cartier, madame Jacynthe Gagnon, monsieur Gilles Lavoie, monsieur Pierre Lemieux, monsieur Christian Overbeek, madame Mirella Piscuneri, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

Participe également, par téléphone, monsieur Bernard Deshaies.

[REDACTED]

Monsieur Jean-François Brouard se joint de nouveau à la séance pour les six prochains sujets.

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ DU REVENU
EN AGRICULTURE AU QUÉBEC**

– **Évaluation des coûts de production des entreprises de grande taille –
Piste no 23 du rapport GTSRAQ**

Le Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture s'est questionné, notamment, sur la représentativité des modèles d'entreprise dans l'élaboration des coûts de production en assurance stabilisation des revenus agricoles et sur l'utilisation d'un seul niveau d'intervention par unité de production, sans égard à la taille des entreprises.

Ce questionnement est lié au fait que les entreprises de grande taille ne font pas partie de la population visée dans les études de coûts de production de sorte que la couverture en ASRA est principalement basée sur le coût de production des entreprises spécialisées de taille moyenne.

Pour ce faire, la société a demandé au CECPA de réaliser une analyse comparative des résultats économiques entre les entreprises de grande taille et celles de taille petite ou moyenne pour les secteurs du bouvillon, du veau d'embouche et du porc afin de vérifier si l'inclusion des entreprises de grande taille dans les populations visées par les études de coût de production permettrait d'accroître la représentativité de ces études et des fermes types qui y sont associés.

Monsieur Brouard présente les conclusions de ces travaux. Pour les secteurs du bouvillon et du veau d'embouche, l'analyse ne permet pas pour l'instant de tirer des conclusions sur la présence ou non d'écart entre les marges de production des entreprises de grande taille et celles de taille inférieure. Pour le secteur porcin, des écarts de marge de l'ordre de 7 \$/porc ont été observés entre les entreprises porcines de très grande taille (+ de 100 000 porcs produits annuellement) et celles de taille inférieure. Pour des raisons de transparence et d'équité, il s'avère nécessaire de documenter la situation et les coûts de production des entreprises de grande taille ainsi que leur structure économique et financière.

Après échanges, le conseil d'administration demande que lui soit présenté, à une prochaine séance, un tableau spécifique au secteur porcin sur la modulation du partage de la prime 50-50 applicable aux entreprises porcines de grande taille.

Les administrateurs prennent connaissance des conclusions d'une analyse sur l'opportunité d'augmenter le taux de contribution au programme Agri-Québec pour prendre en compte la transition vers l'agriculture biologique. Monsieur Brouard en fait la présentation.

██████████ soulève un questionnement sur l'équité qui doit être assurée pour toutes les entreprises qui tendent vers la production bio, qu'elles soient ou non couvertes par l'ASRA ou la gestion de l'offre.

Une présentation sur la Stratégie de croissance du secteur biologique et du Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique qui en découle sera à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Ce programme a pour objet d'augmenter l'offre de produits agricoles biologiques en stimulant le développement de la production biologique et la conversion des activités agricoles non biologiques à l'agriculture biologique.

S'ensuivent des échanges sur le besoin d'expertise et de services-conseils pour les entreprises intéressées par l'agriculture biologique.

– Analyse sur l'opportunité d'augmenter le taux de contribution à Agri-Québec pour prendre en compte la transition vers l'agriculture bio – Piste n° 6 du rapport GTSRAQ

IL EST RÉSOLU, sur proposition de ██████████, appuyée par ██████████ :

Résolution
N° 1286

1° QUE soit approuvé le principe d'une bonification du programme Agri-Québec à compter de l'année de programme 2017 pour prendre en compte la transition vers l'agriculture biologique;

2° QUE, dans l'intervalle, la poursuite des travaux suivants soit approuvée :

- Établir une entente de communication de renseignements avec le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) visant l'obtention de précisions sur les secteurs de production qui sont certifiés biologiques pour chacun des participants de même que des informations sur les dates de précertification et de certification des entreprises biologiques;
- Documenter les coûts d'une bonification du programme Agri-Québec afin de s'assurer qu'ils se situeront à l'intérieur de la limite d'engagements de 1 M\$ applicable à la société.

– Marges de référence au programme Agri-Québec Plus – Piste n°3 du rapport GTSRAQ

Des analyses additionnelles étant requises, ce sujet est retiré.

Monsieur Ernest Desrosiers se joint à monsieur Brouard pour la présentation du prochain sujet.

– Décision du gouvernement – Actualisation et simplification des programmes de gestion des risques des entreprises agricoles du Québec – Mesures 2015-2016

Dans la foulée des recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture, le gouvernement du Québec a approuvé des ajustements aux programmes de gestion des risques agricoles.

Les mesures retenues ont trait à la bonification des programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus, au choix des secteurs de production entre la couverture offerte en ASRA et par les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus bonifiés et à de nouvelles aides au développement des entreprises agricoles.

Un mémoire présentant chacun de ces ajustements et mesures, les coûts budgétaires qui sont anticipés et l'échéancier de leur mise en application est déposé. Monsieur Brouard en fait la présentation détaillée.

Agri-Québec

- a) Hausse du taux de contribution gouvernementale de 3 % à 3,2 % (3,6 % à 3,9 % pour l'aquaculture)
- b) Majoration du taux de contribution de 1 % pour les entreprises de moins de 100 000 \$ de revenus agricoles admissibles

Agri-Québec Plus

- a) Majoration du niveau de couverture de la marge de référence de 80 % à 85 %
- b) Majoration du niveau de bénéfice net de 10 000 \$ à 50 000 \$

Les bonifications apportées à ces deux programmes s'appliquent à compter de l'année de participation 2015.

Chevauchement entre Agri-Québec et le programme ASRA

Monsieur Brouard rappelle qu'afin d'éviter l'accumulation au programme ASRA des montants représentant l'arrimage avec le programme Agri-Québec, la société avait suspendu l'admissibilité au programme Agri-Québec pour les secteurs associés aux produits couverts par le programme ASRA ou par la gestion de l'offre pour les années 2014 et 2015. La décision de restreindre l'admissibilité à Agri-Québec aux seuls secteurs hors ASRA et hors gestion de l'offre devient permanente.

Le conseil d'administration avait en outre recommandé que la récupération des arrimages cumulés soit limitée aux trois dernières années. Cette recommandation n'a pas été retenue par le gouvernement.

Le conseil d'administration avait également proposé que les secteurs sous ASRA puissent opter pour les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus plutôt que pour le programme ASRA en obtenant de façon rétroactive les contributions d'Agri-Québec à compter de l'année de programme 2014. Ce choix devra être signifié à la société au plus tard avant le 1^{er} juillet 2016.

Pour les secteurs qui opteraient pour les programmes Agri, l'admissibilité à Agri-Québec Plus débutera à compter de l'année de participation 2016.

Pour les secteurs qui resteraient au programme ASRA, les montants d'arrimage cumulés devront être récupérés entièrement au cours des prochaines années.

Modalités du processus permettant d'opter pour Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les administrateurs échangent sur les modalités du processus à être mis en place par les secteurs de production concernés devant mener au choix des programmes de gestion des risques par les entreprises agricoles assurées à l'ASRA.

████████████████████ et après échanges, le conseil d'administration convient que la démarche démocratique qui sera définie par les secteurs de production pour mener à terme la sélection des programmes de gestion des risques ne fera pas l'objet d'une approbation formelle par la société. Il est toutefois entendu que la société évaluera la pertinence du processus défini par chacun des secteurs de production avant d'entériner ce choix afin de s'assurer que le choix entre les programmes visés s'exercera démocratiquement auprès de toutes les entreprises assurées à l'ASRA. ██████████ relève, à cet égard, les responsabilités légales de la société.

████████████████████ souhaite que les démarches auprès des fédérations et groupes concernés de l'Union des producteurs agricoles soient entreprises dans les meilleurs délais afin de leur présenter toute l'information pertinente ainsi que les attentes de la société au regard de la démarche démocratique retenue.

L'impact financier annuel anticipé de ces mesures totalise 12,7 M\$. Il est rappelé que la bonification des mesures est soumise au principe du cran d'arrêt et que des mesures d'autofinancement devront être identifiées advenant tous coûts additionnels à ce montant de 12,7 M\$, lequel est compensé par le retrait du produit Veau de lait du programme ASRA.

Un rapport sur les économies réelles réalisées dans le secteur du veau de lait ainsi que les coûts réels de chacune des nouvelles mesures devra être déposé au Secrétariat du Conseil du trésor au plus tard le 30 janvier 2016, pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2015 et au plus tard le 30 avril de chaque année, pour les exercices financiers 2015-2016 à 2019-2020.

À ces mesures s'ajoute une mesure d'appui au développement des entreprises sous forme d'une contribution au paiement de l'intérêt sur la partie d'un prêt n'excédant pas 150 000 \$.

Pour faire suite à la décision de la société de se doter d'une réserve de 317 M\$ susceptible de couvrir 93 % des scénarios défavorables sur trois ans, le gouvernement a approuvé la constitution d'une réserve actuarielle dès l'année 2015-2016 pour les programmes ASRA et Agri en fonction de la disponibilité des liquidités provenant des excédents annuels générés par la société. La réserve doit être dotée au minimum d'une somme de 100 M\$ avant la fin de l'exercice financier 2015-2016. Les sommes dédiées à la réserve sont déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

La société préconise un profil d'investisseur conservateur jusqu'à la pleine capitalisation de la réserve. Elle doit pouvoir disposer de liquidités au besoin, le capital investi doit être préservé par l'achat d'actifs de qualité et le rendement doit être raisonnable et limiter la probabilité d'une année à rendement négatif.

_____ les deux scénarios de portefeuille de référence analysés par la Caisse. Cette dernière recommande le scénario 2 qui répond aux contraintes de la société tout en maximisant la probabilité de générer un rendement supérieur à l'inflation.

Le conseil d'administration souscrit à cette recommandation.

Un montant de 130 M\$ sera versé dans ce portefeuille au début de janvier 2016 comme première tranche de capitalisation de la réserve. Des sommes additionnelles pourraient être déposées dans le portefeuille de la réserve d'ici la fin de l'exercice financier 2015-2016 en fonction de la disponibilité des liquidités provenant des excédents générés par la société.

Des modifications à la Politique de placement et de financement de La Financière agricole sont requises afin d'y intégrer le portefeuille de référence de la Réserve et procéder à des ajustements additionnels liés, notamment, à la décision de la Caisse de procéder au regroupement des portefeuilles spécialisés Marchés boursiers.

RÉSERVE POUR LES PROGRAMMES ASRA, AGRI-INVESTISSEMENT, AGRI-STABILITÉ, AGRI-QUÉBEC ET AGRI-QUÉBEC PLUS

– **Portefeuille de référence de la réserve de La Financière agricole du Québec pour le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus à la Caisse de dépôt et placement du Québec**

ATTENDU QUE _____

ATTENDU QUE _____

_____;

ATTENDU QUE _____

_____;

ATTENDU QUE [REDACTED];

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1288

QUE soient approuvés les orientations de placement et le portefeuille de référence de la Réserve pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus répondant au scénario 2 déposé à la présente séance.

- Politique générale de placement et de financement, modifications

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1289

QUE les modifications à la Politique générale de placement et de financement de La Financière agricole du Québec et à ses annexes déposées à la présente séance soient approuvées.

Madame Jacques et messieurs Laroche, Brouard et [REDACTED] quittent la séance avec les remerciements des administrateurs.

**RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE AUX ASSURANCES
ET À LA PROTECTION DU REVENU**

Le rapport de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 30 novembre 2015 est déposé.

RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE AU FINANCEMENT

Le rapport de la Vice-présidente au financement 30 novembre 2015 est déposé.

AGROINDICATEUR 2015

Un exemplaire de l'édition de l'Agroindicateur 2015 est déposé.

La conjoncture 2015 permet d'envisager que le revenu net total des entreprises agricoles québécoises devrait être légèrement inférieur à celui de 2014 pour se situer autour d'un milliard de dollars. Alors que certaines industries du secteur canadien de l'exploitation des ressources naturelles subissent des contrecoups depuis plusieurs mois, l'environnement d'affaires de l'agriculture québécoise demeure favorable.

FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LA RELÈVE AGRICOLE – NOUVEAU PRODUIT

Depuis octobre 2015, le FIRA propose une deuxième option pour l'achat-location de terres agricoles. Il s'agit d'une option qui permet de plafonner la plus value de la terre, en contrepartie d'un taux de location plus élevé de 1 %. La plus value additionnelle profite alors au jeune lorsque ce dernier procède au rachat de la terre.

Le communiqué présentant cette nouvelle mesure est déposé.

CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS ET DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

REVUE DE PRESSE

La revue de presse couvrant la période du 18 septembre au 11 décembre 2015 est déposée.

VARIA

Monsieur Desrosiers se joint à nouveau à la séance pour la présentation du projet sujet.

Une demande de renonciation aux droits hypothécaires détenus par la société a été présentée par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec afin de permettre à cette dernière de bénéficier d'un crédit à terme rotatif de La Banque Nationale du Canada dans le cadre du financement de la Réserve stratégique de sirop d'érable.

– Renonciation, mainlevée et engagement par La Financière agricole du Québec en faveur de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec et de La Banque Nationale du Canada

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QU [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], sur abstention de [REDACTED] :

Résolution
N° 1290

1° QUE La Financière agricole du Québec consente à renoncer à tous les droits hypothécaires lui résultant des hypothèques qu'elle détient, notamment, sur tout inventaire de sirop d'érable présent et à venir, tout bien corporel ou incorporel constituant la Réserve stratégique et l'universalité des créances présentes et à venir dues à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec;

2° QUE chacune des personnes suivantes, soit monsieur Robert Keating, président-directeur général et monsieur Ernest Desrosiers, vice-président au financement, soit autorisée à accorder, pour et au nom de La Financière agricole, une renonciation, une mainlevée et tout engagement, à consentir avec ou sans considération à toute cession de rang, mainlevée ou réduction d'hypothèque et à signer tout document nécessaire ou utile pour donner suite à la présente résolution.

Les administrateurs sont informés du départ de madame Françoise Godin à titre de membre du conseil d'administration.

– **Remerciements à madame Françoise Godin**

Résolution
N° 1291

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1° QUE les membres du conseil d'administration adressent leurs vifs et sincères remerciements à madame Françoise Godin pour la contribution qu'elle a apportée à La Financière agricole du Québec en siégeant à son conseil d'administration et à son comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles de même que pour le travail accompli et la constante collaboration manifestée au cours de son mandat;

2° QUE les membres du conseil d'administration souhaitent à madame Godin le meilleur des succès dans la continuation de ses activités et projets, en souhaitant qu'ils lui procurent beaucoup de satisfaction.

– **Remerciements à madame Francine Jacques**

Résolution
N° 1292

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1° QUE les membres du conseil d'administration de La Financière agricole adressent leurs vifs et sincères remerciements à madame Francine Jacques pour l'excellent travail accompli à titre de vice-présidente aux affaires corporatives de la société, notamment pour son efficace contribution à la mise en place d'un fonds de réserve;

2° QUE les membres du conseil d'administration souhaitent à madame Jacques, à l'occasion de sa retraite, que cette nouvelle étape de vie soit à la hauteur de ses attentes et lui donne l'opportunité de vivre de nouvelles expériences stimulantes et enrichissantes.

– **Calendrier des séances du conseil d'administration, dépôt**

Le calendrier des séances du conseil d'administration couvrant la période de juillet 2016 à juin 2017 est déposé.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue le 12 février 2016.

Monsieur Keating et madame Saint-Hilaire se retirent de la séance.

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 15 h 25.

(Original signé par Sylvie Chagnon)

.....
Présidente du conseil

(Original signé par Robert Keating)

.....
Président-directeur général

(Original signé par Gilles Lavoie)

.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)

.....
secrétaire générale